
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016-2017

23 MAI 2017

PROJET DE DÉCRET

MODIFIANT LE DÉCRET DU 17 JUILLET 2003 RELATIF À UNE INTERVENTION
DANS LES FRAIS DE TRANSPORT EN COMMUN PUBLIC ET/OU DANS
L'UTILISATION DE LA BICYCLETTE DES MEMBRES DU PERSONNEL(1)

AMENDEMENT(S)
DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

(1) Voir Doc. n°457 (2016-2017) n°1

TABLE DES MATIÈRES

- | | | |
|---|--|---|
| 1 | Amendement n°1 déposé par Mme Valérie De Bue, M. Christos Doulkeridis, Mme Mathilde Vandorpe et Mme Caroline Désir | 3 |
|---|--|---|

1 Amendement n°1 déposé par Mme Valérie De Bue, M. Christos Doulkeridis, Mme Mathilde Vandorpe et Mme Caroline Désir

Article premier

A l'article premier, le deuxième alinéa est remplacé par l'alinéa suivant :

« Le membre du personnel est tenu d'opter pour la formule de titre de transport la moins onéreuse de la ou des société(s) de transport public de son choix en fonction du nombre de jours à pres-ter prévus par sa charge de travail et de la distance entre son lieu de résidence et son lieu de travail. » .